



Projet « Le Clos II »

Ateliers participatifs, 13, 20 et 27 mai

Rapport à l'attention du Conseil général de Cornaux

23 octobre 2009

Auteur-e-s :

*Dr Nicolas Babey
Antonia Jaquet*

1. Table des matières

1. Table des matières	1
2. Résumé	2
3. Objectifs	3
4. Méthodologie	4
5. Résultats	5
6. Suite du projet	6
7. Annexe 1 : synthèse des ateliers	7

2. Résumé

Au mois de mars 2008, un questionnaire fut envoyé aux ménages des communes de Cornaux, Enges, Cressier et Lignières. Ce questionnaire avait pour objectif d'évaluer l'intérêt de la population de ces communes à l'égard d'un projet de site susceptible d'accueillir à la fois une crèche ainsi que des logements protégés pour des personnes à mobilité réduite (PMR).

Le taux de retour des questionnaires dépassa les 40%. Plus de 88% des répondants se déclarèrent « favorables » à « très favorables » à ce projet.

Chargé de mener à bien cette étude, l'Institut du management et des systèmes d'information (IMSI) de la Haute école de gestion Arc recommanda aux autorités exécutives de la commune de Cornaux de mettre sur pied des ateliers de travail pour définir un cahier des charges qui soit au plus près des besoins et désirs d'habitants, de voisins du site Le Clos, comme de professionnels de la petite enfance et de la problématique de la mobilité réduite.

Les autorités de Cornaux suivirent cette recommandation et donnèrent mandat à l'IMSI de mettre sur pied ces ateliers de travail, avec l'aide de la commission communale chargée du projet « Le Clos ».

Le 18 mars 2009, la population de Cornaux fut invitée à une séance d'information et d'inscription à la salle de spectacles de la commune. Une centaine de personnes étaient présentes. Une trentaine de personnes fréquentèrent ces trois ateliers¹.

Il est étonnant et réjouissant de constater que les deux tiers des participants sont des professionnels de la petite enfance (10 experts) et de la mobilité réduite (9 experts). Le mélange de « profanes » (habitants, voisins, parents d'enfants) et d'experts permit de développer un cahier des charges très riche, mêlant à la fois des propositions générales sur une « philosophie » architecturale et urbanistique insistant sur la nécessité de faire converger des populations différentes (PMR et petite enfance) qui ont tout à gagner à se rencontrer, ainsi que des propositions très précises sur les caractéristiques ergonomiques que devrait proposer un tel bâtiment, à l'égard de besoins physiques concrets.

Grâce à ce mélange des compétences, nous pouvons affirmer que les propositions présentées dans ce document sont d'une richesse remarquable. A tel point qu'il est peu probable qu'une commission d'experts traditionnelle ou qu'un bureau d'expert puisse, en trois séances d'une heure, développer autant de propositions concrètes.

Enfin, dernier point à relever : la surreprésentation féminine. D'un côté on pourra déplorer le manque de participation masculine à l'égard de préoccupations censées concerner le plus grand nombre. De l'autre, on ne peut que se réjouir que, si les engagements politiques « classiques » (rôle de conseiller général ou exécutif, militantisme, etc.) peinent à atteindre certains objectifs de parité des genres, ce genre d'exercice participatif, utile au bien commun, rencontre pareil succès auprès des femmes.

¹ Un tel nombre est honorable. A titre de comparaison, il équivaut au nombre de participants pour une ville de 10'000 habitants pour un exercice collectif similaire.

3. Objectifs

Inspiré de la technique marketing du « Focus group », repris ensuite par les principes du développement durable (Agenda 21 local), le processus participatif présente des avantages certains pour connaître en profondeur des attentes concrètes et/ou pour développer des propositions créatives.

Cette technique du processus participatif permet également de développer un cahier des charges original, diversifié, approfondi. Il permet ensuite de construire un consensus de l'ensemble des participants autour des propositions faites. Cette double caractéristique – richesse des propositions et consensus – est rarement atteinte par des groupes de travail plus traditionnels, telles que les commissions consultatives ou commissions d'expert. Cette difficulté que rencontrent de tels groupes traditionnels pour faire preuve à la fois de créativité et de consensus n'a rien à voir avec la valeur de leurs membres, ni plus ni moins compétents que ceux qui composent les ateliers participatifs. Cette capacité du processus participatif à faire exprimer aux participants le meilleur d'eux-mêmes tient essentiellement à l'identité des groupes de travail partageant informations et propositions, ainsi qu'aux coordinations assurées par le modérateur. Ces coordinations changent les règles du jeu : de la confrontation logique et traditionnelle dans un cadre politique, on évolue vers une coordination collective basée essentiellement sur le dialogue.

« Un atelier de travail, c'est quoi ? »

- *Ce sont des espaces de réflexion permettant à des personnes de conditions différentes d'imaginer des propositions et d'établir un consensus autour de ces mêmes propositions.*
- *Ces propositions forment ensuite un cahier des charges remis aux maître d'œuvre et maître d'ouvrage.*

Un tel consensus autour d'un cahier des charges riche représente de fait une ressource en termes de levier politique. En effet, un cahier des charges construit, approuvé et soutenu par 30 personnes constitue indéniablement une force. Enfin, chacune de ces personnes peut à son tour devenir ambassadrice du projet auprès de ses proches et connaissances. Ce n'est certes pas une garantie, mais la présence conjointe de ce cahier des charges et de ces ambassadrices et ambassadeurs permet de prévenir les éventuels rejets de la population.

Ce cahier des charges permet ensuite à l'exécutif politique de justifier des choix auprès du législatif ainsi que de la population, choix qui auraient probablement paru arbitraires et dénués de fondement sans le travail justificateur des ateliers participatifs.

Ce cahier des charges autorise enfin le maître d'œuvre (architecte) à développer un projet architectural nettement plus pertinent au profit de ses futurs usagers : en répondant à des usagers qui ont eu l'opportunité de s'exprimer, en prenant en compte des activités qu'il n'aurait pas toujours été en mesure d'imaginer, puis en en déduisant les équipements et les formes nécessaires.

« Pourquoi organiser des ateliers de travail ? »

- *Ces ateliers ont pour rôle de définir localement des espaces de qualité.*
- *La définition de cette qualité n'est pas seulement réservée à des experts; cette définition est aussi le fait des habitants qui participent au financement du projet, et des futurs usagers du projet.*
- *En effet, les habitants et futurs usagers disposent de compétences, de savoir-faire et d'une « culture du lieu » qu'il est important d'intégrer pour en déduire un projet « à visage humain ».*

Plus globalement, l'apport des ateliers de travail empêche une quelconque confiscation de la notion de « qualité de vie ». Cette notion n'est plus seulement l'apanage du politique, de l'architecte ou de l'expert. Elle est construite en collaboration avec celles et ceux – expert et profanes – susceptibles d'habiter et de pratiquer un tel espace.

« Et sans ateliers de travail ? »

- *Si les compétences des usagers n'étaient pas intégrées dans le processus, le maître d'œuvre n'aurait que trois types de ressource pour concevoir et justifier son avant-projet:*
 - *Le respect des normes existantes en matière de crèches et d'habitations protégées;*
 - *Le respect des modes actuelles dans les domaines de l'architecture et de l'aménagement;*
 - *La définition d'usages moyens pour des usagers également définis selon une moyenne.*
- *Une telle situation risquerait de déboucher sur un projet « moyen », sans lien avec les désirs des habitants et sans rapport avec l'identité de Cornaux.*

4. Méthodologie

Ces ateliers se sont déroulés trois fois à une semaine d'intervalle. Soit les mercredis soir 13, 20 et 27 mai 2009, à 20h00 à la salle de spectacles de Cornaux. Les participants ont préalablement été conviés à s'inscrire à l'un ou l'autre des 12 groupes de travail proposés.

Usagers externes		Usagers internes	
1e	Parents d'enfants	1i	Porte-parole des enfants
2e	Visiteurs	2i	Occupants potentiels (mobilité réduite)
3e	Promeneurs ou « clients »	3i	Professionnels de la mobilité réduite
4e	Voisins	4i	Professionnels de la petite enfance
5e	Experts de l'aménagement externe	5i	Experts de l'aménagement interne
6e	Autre	6i	Autre

Au vu des choix et du nombre d'inscrits, quatre groupes ont été constitués :

- 1° Professionnels de la mobilité réduite
- 2° Professionnels de la petite enfance
- 3° Parents et porte-parole d'enfants
- 4° Voisins – Visiteurs.

Les soirées de travail ont été divisées en deux. La première partie était dévolue aux travaux de groupe. Chaque groupe avait à travailler principalement sur des usages, puis à en déduire les identités (segments) au nom desquels chaque groupe s'exprimait, ainsi que les équipements nécessaires pour accompagner ces usages. Cette première partie durait environ une heure.

Suite à une courte pause accompagnée de boissons et sandwiches (10 à 15 minutes), la seconde partie était dédiée à la présentation des travaux en assemblée plénière. Chaque groupe avait préalablement désigné une porte-parole censée présenter les propositions en 5 minutes. Le reste du temps était consacré aux explications, propositions et échanges entre participants.

Dernier détail important : l'ensemble des présentations et débats ont été enregistrés. Ces enregistrements ont été intégralement retranscrits (annexe 2). De même, un travail de codage et de

synthèse a été effectué (annexe 1). Lors de la deuxième et de la dernière séance, les participants ont pu recevoir le PV et la synthèse de la réunion précédente. Ces informations complètes permettaient d'une part aux participants de vérifier que leurs propositions avaient bel et bien été prises en compte. Ces informations permettaient d'autre part aux participants de reprendre leurs travaux avec efficacité.

La dernière soirée fut consacrée à la validation des propositions développées lors des deux soirées précédentes. Elle permit de compléter également lesdites propositions. Comme à l'accoutumée, la première partie fut consacrée aux travaux de groupe. La seconde partie de la soirée permit de valider avec tous les participants l'ensemble des propositions et amendements. Ainsi, toutes les propositions listées en annexe 1 sont le fruit validé des travaux de ces trois soirées consacrées au projet Le Clos.

5. Résultats

Comme le démontre l'annexe 1, toutes les propositions faites par les groupes de travail sont susceptibles d'être réorganisées selon trois catégories : IDENTITES (pour qui ?) ; USAGES (pour faire quoi ? quand ? où ?) ; EQUIPEMENTS (avec quels objets ?).

Notons tout d'abord la richesse étonnante des propositions. La liste des propositions en annexe 1 est impressionnante. Allant du plus général (principes) au plus particulier (spécificités ergonomiques des salles de bain pour personnes à mobilité réduite), ces propositions devraient selon nous être considérées comme devant faire partie du cahier des charges à fournir au maître d'œuvre. Ainsi, nous pouvons considérer que les objectifs de ces ateliers sont largement atteints.

Nous relevons cinq propositions générales méritant de constituer la colonne vertébrale du projet, car de nombreuses idées les alimentent :

1° Penser l'équipement en termes de complémentarités avec ce que propose déjà Cornaux, ou ce que la commune de Cornaux ne propose plus.

2° Penser l'équipement en termes de rencontres, de « passerelles » entre générations différentes (plusieurs propositions sont fort précises à ce sujet).

3° Organiser architecturalement une centralité physique permettant aux diverses populations résidentes de se rencontrer (idée d'un « patio »).

4° Favoriser la mixité, l'échange et l'enrichissement réciproque en pensant les espaces communs de manière modulable ; en pensant également des équipements externes susceptibles d'être « co-gérés » (jardin potager).

5° Atteindre une excellence écologique, mêlant à la fois convivialité, respect des intimités, performance technique (exploitation d'énergies alternatives) et sécurité.

Notons enfin que les travaux de groupes ainsi que les débats en séance plénière se sont déroulés dans une atmosphère très détendue et respectueuse de tous les avis exprimés.

6. Suite du projet

Plusieurs personnes ayant participé aux ateliers ont posé des questions au sujet de la taille de l'équipement. Combien d'enfants ? Combien de personnes à mobilité réduite ? Cette question est délicate mais essentielle. D'un côté, si l'on considère les critères de rentabilité ou d'équilibre budgétaire comme pertinents, il est aisé de définir un nombre d'enfants minimal, selon un programme architectural et des coûts fonciers « standards ». Idem avec la problématique des personnes à mobilité réduite.

Hors de toute analyse des besoins supposés du bassin de population représenté par Cornaux et les communes voisines, les trois points qui suivent devraient à notre sens guider la suite des réflexions :

1° A partir de combien d'enfants une crèche atteint-elle l'équilibre financier ?

2° Combien d'appartements pour personnes à mobilité réduite faut-il pour « lisser » les coûts de fonctionnement (intendance) et les coûts des équipements collectifs ? (parking, restaurant, espaces verts, etc.). Suite à cette question, une deuxième question de nature politique devrait être soulevée : quel type de population devrait être particulièrement accueillie ? Revenus modestes ? Mixité du pouvoir d'achat ? Appartements de haut standing ?

3° Le projet Le Clos semble remplir les conditions principales requises par la Loi fédérale sur le Logement pour obtenir un soutien financier. De même, l'Office fédéral du Logement développe une série de recommandations pour les logements destinés aux personnes à mobilité réduite, recommandations qui correspondent fortement à un certain nombre de propositions faites lors des ateliers. De plus, ce même office développe des critères d'excellence écologique (labellisation Minergie) qui ont été plébiscités lors du processus participatif. Enfin, les projets avantageant la mixité sociale (appartements et accueil de la petite enfance) sont particulièrement bien accueillis par ce même office...

Ces trois points nous paraissent être susceptibles d'être traités par des bureaux d'architecture compétents.

Pour la suite du projet, nous proposons d'une part que ces trois points soient « dégrossis » par la commission Le Clos afin d'obtenir des informations de base qui lui permettent d'asseoir une argumentation forte, utile tant d'un point de vue politique que lors de futurs contacts avec des acteurs divers : organismes de financement, autres instances de subventionnement que la Confédération, maîtres d'œuvre, acteurs de la petite enfance, acteurs de la problématique des personnes à mobilité réduite.

Nous proposons d'autre part qu'un concours d'architecture soit organisé et lancé au plus tôt à la fin de cette année, au plus tard en 2010. Les différents types et conditions organisationnelles d'une mise au concours sont prévus par la Société des ingénieurs et architectes.

L'institut du management et des systèmes d'informations de la Haute école de gestion Arc se tient à disposition de la commune de Cornaux pour l'accompagner et la soutenir dans le traitement des trois points précités.

7. Annexe 1

Projet Le Clos - Ateliers de travail

Synthèse globale complétée et validée le 27 mai 2009

Note méthodologique

La synthèse qui suit répartit l'ensemble des propositions développées par les groupes selon trois catégories : les **identités** (de qui parle-t-on ?) ; les **usages** (pour faire quoi, où et quand ?) et les **équipements** nécessaires pour réaliser les usages proposés.

Les propositions ci-dessous ont été validées et amendées par tous les participants présents lors du dernier atelier de travail, soit le 27 mai 2009 à Cornaux.

Groupe Personnes à mobilité réduite (PMR)		
13 mai 2009		
Identités	Usages	Equipements
PMR de 20 ans (par ex. hémiplegique) à personnes âgées.	Agir avec autonomie	Présence d'un intendant
Idem	Fêter un anniversaire, lire, bricoler	Salle modulable Salle chaleureuse (cheminée, aquarium...)
Idem	Soigner sa personne	Espace multi-usages, dédié aux services (esthéticienne, pédicure...), loué à des services existant déjà dans le village ou la région
PMR + enfants + clients externes	Se nourrir	Réfectoire ou restaurant ouvert à tous
A DEFINIR	A DEFINIR	Nombre de pièces des appartements ?
A DEFINIR	CHARTE ?	NOM LE CLOS ? (en rapport avec une volonté d'ouverture ?)
20 mai 2009		
PMR	Se déplacer	Pas de seuil Largeur des portes adaptée aux fauteuils roulants Revêtements de sols adaptés
PMR	Faire sa toilette	Pas de seuil pour la douche (baignoire problématique, mais à prévoir quand même pour

		les éventuels appartements de 4 pièces) Miroirs inclinables
PMR	Allumer la lumière ou faire fonctionner des appareils électriques	Interrupteurs ou prises à une hauteur adéquate.
PMR	Se trouver sur son balcon sans être vu, et s'y rendre en chaise roulante	Balcons conçus de façon à garantir l'intimité des personnes. Pas de vitres de séparation. Appartements disposés en quinconce ?
PMR	Gagner de la place dans les appartements Se mouvoir facilement de pièces en pièces.	Portes coulissantes : entrée, balcons, portes de séparation entre pièces
PMR	Rentrer sans difficulté dans l'appartement Se mouvoir aisément de pièces en pièces	Système électronique plutôt que clés parfois difficiles à manier. Poignées à hauteur et facilement utilisables.
PMR	Evacuer rapidement le bâtiment	Problème de la cage d'escalier de secours... Prévoir un ascenseur assez grand pour les chaises roulantes, voire pour évacuer quelqu'un sur une civière. Assurer un système le plus performant possible.
PMR	Nettoyer ses vêtements	Lessiverie commune, séchoir, buanderie, physiquement adaptés aux résidents
PMR	Entrer et sortir du bâtiment	Rampe facile d'accès
PMR et autres	Se retrouver dehors, faire des grillades S'asseoir aisément dehors	Equipements collectifs facilement accessibles, bancs, coin sympa. Mobilier rehaussé, accoudoirs.
	Recycler les déchets	Système de collecte pour papier, mini déchetterie Système de récupération des eaux de pluie « mini STEP » ; rendre le bâtiment autonome Utilisation de nouvelles technologies en matière environnementale
PMR de plus en plus connaisseurs des nouvelles technologies de l'information	Communiquer, s'informer	TV, Internet dans les chambres
PMR seules	habiter	Studio ou deux pièces
PMR en couple	habiter	Deux à trois pièces
Familles composées d'au moins une PMR	habiter	Appartement de 4 pièces
		Nom du lieu : intégrer l'historique du lieu. Appeler

		cela : « Le Clos quelque chose ».
	Gérer les lieux de vie commune	Règlement interne

Groupe Petite enfance		
13 mai 2009		
Identités	Usages	Equipements
3 mois à 15 ans (15 ans est un âge théorique ; dans les faits, peu d'enfants de 10 ans et plus)	A DEFINIR	A DEFINIR
Age parascolaire	manger	A DEFINIR
Age parascolaire + mamans	- faire ses devoirs - échanger	Collaborations à développer avec ateliers et garderies existant à Cornaux
Enfants + PMR	- manger	- modularité de l'espace
Enfants	- faire de la gym	- Collaborer avec salle de gym existante
PMR + parascolaire + petite enfance	Sortir à plusieurs	- véhicule
Petite enfance	Projets pédagogiques	- agriculteurs ? - Autres activités dans la région ?
Futurs pensionnaires et usagers	Avantager les habitants de Cornaux, parents qui travaillent ?	A DEFINIR
Pensionnaires (PMR)	- choix de manger dans son appartement ou au restaurant	A DEFINIR
20 mai 2009		
Enfants	Sortir sur le jardin	Locaux de plain pied
Enfants	Sécuriser les activités	Poignées à hauteur, prises à hauteur, porte d'entrée sécurisée
Enfants de 3 mois à 24 mois	Isoler du bruit Gérer des repas Changer les petits Faire la sieste Jouer	Séparer nettement la pièce de repos de la salle de jeux. Vestiaire avec casier personnel par enfant ; une cuisinette avec micro-ondes et frigo. Espace pour changer les enfants : table à langer, baignoire, lavabo. Deux espaces sieste à cause du bruit. Salle de jeux divisible en cas de besoin par une

	Allaiter son enfant Sortir jouer Sortir jouer par mauvais temps	porte coulissante. Petit espace calme pour l'allaitement Sortie plain pied avec couvert (marquise) Profiter de la cour intérieure (patio)
Enfants de 24 mois à 4 ans	Gérer ses affaires Faire ses besoins et gérer quelques « accidents » Faire la sieste Jouer	Vestiaires avec casiers et crochets Banc pour s'asseoir et pour mettre les souliers dessous. Petites toilettes et petits lavabos, supports brosses à dent ; espace pour changer les enfants Espace sieste Salle de jeux.
Enfants 4 à 6 ans	Gérer ses affaires Faire ses besoins Besoin de sieste moins fréquent Bricoler, créer, gym, faire de la musique	Partager vestiaires avec enfants de 3 à 4 ans Partager toilettes avec enfants de 3 à 4 ans. Partager espace sieste avec enfants de 3 à 4 ans. Salle modulable
Enfants de 6 à 15 ans (parascolaire)	Gérer ses affaires Faire ses besoins Faire sa toilette Faire ses devoirs	Partager vestiaire avec les plus petits Prévoir 2 ou 3 toilettes normales Lavabos et supports pour brosses à dent. Exploiter les salles déjà existantes selon une logique de modularité.
Personnel institution	Prendre une pause	Vestiaire et toilettes à part. Douche, servant aussi à gérer des « accidents » chez les enfants. Salle de pause
Direction	diriger	Bureau pour la directrice (!)
Personnel, parents	S'entretenir avec les parents	Salle d'entretien / Bureau pour la directrice
Personnel	Gérer le matériel	Economat
Mamans (ou papas) professionnellement actives	Amener l'enfant – reprendre l'enfant.	Horaire adapté aux besoins des parents. Collaborer avec les crèches existantes à Cornaux.

Groupe voisins - visiteurs

13 mai 2009

Identités	Usages	Equipements
Visiteurs et PMR	Visiter, se déplacer facilement	Places de parc larges ; parking souterrain
mamans	Déposer son enfant aisément	Accès facilité en voiture
PMR	Partir, revenir, accompagné ou seul	Accès facilité en voiture
PMR + enfants	Se rencontrer entre générations	Espace vert, place de jeux, bancs, zone de rencontre
Tous	Se rendre à pied au Clos en sécurité	Obstacles à la vitesse, à la voiture (obstacles plutôt que dos d'âne)
Tous	Vivre dans un bel espace	Pas de style « usine » ! Beauté, écologie à l'intérieur et à l'extérieur. Excellence écologique.
Combien ?	Tous usages	Définir un complexe architectural aisément extensible.
20 mai 2009		
Enfants, PMR	Déposer ou rechercher les enfants ou PMR sans avoir à ouvrir un parapluie	Halte couverte à l'entrée, ainsi que passage couvert jusqu'au bâtiment. Installation esthétique et lumineuse (halte couverte n'abritant que les personnes et pas les voitures).
	Communiquer une image, un nom	Identité du bâtiment en accord avec l'écusson de Cornaux (soleil) : « Clos du Soleil » ?
	Gérer l'extension possible du bâtiment	Prévoir non pas un seul « bloc », mais plusieurs unités bâties, reliées entre elles par des passerelles « élégantes » et lumineuses.
Enfants, PMR	Préserver l'intimité et le calme pour les PMR Permettre aux enfants de faire du bruit	Isoler phoniquement les parties
	Entretenir un potager	Récupérer l'eau de pluie
		Végétaliser l'architecture.

Groupe parents – porte-parole enfants

13 mai 2009

Identités	Usages	Equipements
-----------	--------	-------------

De la petite enfance au parascolaire	Manger, faire ses devoirs Manger avec des visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Cuisine avec label « fourchette verte » - Potager - Système de réservation / annonce (plus aisé à gérer).
Idem	S'amuser, apprendre	Extérieur : jeux, jardin potager
Enfants + PMR	Se rencontrer, dialoguer, jouer, lire des histoires	Intérieur : coin lecture, télé, jeux dans la salle commune
Parents	Amener l'enfant très tôt, revenir tard	Souplesse des horaires
Enfants	Faire la gym	Accès à la salle de gym existante
Enfants	Venir à pied	Accès piéton sécurisé
Visiteurs, parents	Venir par le train	Aménager un accès piétonnier
Enfants	Jouer en liberté	Crèche au rez-de-chaussée ; accès direct à l'espace vert
Au bénéfice de tous	Gérer le bâtiment	Intendance professionnelle, domiciliée dans le bâtiment.
Commerçants, visiteurs, enfants, parents	Se déplacer	Sécuriser le trafic motorisé
Au bénéfice de tous	Pour tous usages	Energie solaire, récupération de l'eau, recyclage des déchets.
20 mai 2009		
Pour tous	Partager un espace commun « intérieur extérieur » (invention d'une « centralité ») Espace multi-usages, dédié à la rencontre et aux loisirs.	Cour intérieure, avec verdure et jeu d'eau. Puits de lumière (modèle du patio andalou ou de la casbah ?) En fer à cheval ou fermé ?
Pour tous	Profiter de l'ensoleillement à l'ouest, côté jardin. Maintenir les places de parc actuelles sur la route des Vergers.	Implanter le bâtiment ainsi que les espaces verts en fonction d'un ensoleillement maximal
Pour tous		Couleurs « agréables » (pastelles, couleurs vives ?). Luminosité.
Pour tous	Eclairer	Eviter les néons. Illuminations écologiques (LED)
Cyclistes adultes et enfants Parents accompagnés de tout petits	Venir en vélo Venir avec poussette	Parking à vélos. Local à poussettes.
Enfants, PMR	Jouer, lire	Ludothèque, bibliothèque, alimentées par des dons. (pas de local spécialement dédié, mais plutôt des parois accueillant des livres et des

		jeux).
Enfants	Jouer dehors	Espace de jeu sécurisé
Enfants - Parascolaire	Faire ses devoirs	Bénévolat

Débats		
13 mai 2009		
Identités	Usages	Equipements
Visiteurs, voisinage ponctuel et nombreux	Penser les usages en relation avec l'espace environnant, en termes de déplacement / parcage.	Profiter de la construction pour augmenter le potentiel de parcage dans la zone. Répondre aux besoins de la salle de spectacle ou d'autres manifestations.
		Définir un programme architectural intégrant les ressources existantes de la commune (commerces, garderies...) Intégrer les équipements déjà présents (gare, salle de gymnastique, voies piétonnes et routières, etc.) Par contre, viser l'autonomie et l'excellence énergétique et environnementale.
Enfants	Jouer dehors	Espace jeux conçu en partie avec des artistes grâce au pourcentage culturel Image de marque. Espace jeux qui ne répéterait pas la place de jeux déjà existante à Cornaux, mais développerait d'autres équipements.
20 mai 2009		
	Communiquer vers l'extérieur	Nom du site : garder le nom Le Clos (identité historique) mais le compléter d'un autre terme pour communiquer sa nouvelle identité ?
		Couleurs internes : ne pas se contenter d'une couleur blanche monotone.
	Se retrouver	Tea room ? Un seul boulanger à Cornaux bientôt à

		la retraite. « Tea room boulangerie » ?. Penser offres en relation avec ce qui existe ou non à Cornaux.
--	--	---

Suite du processus
PMR : faire collaborer des ergothérapeutes ou ergonomes avec des architectes pour définir un programme architectural pertinent.